

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01732
Numéro SIREN : 478 539 257
Nom ou dénomination : COIGNARD NANTES ATLANTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2019 sous le numéro de dépôt 12309

Crowe

Becouze
Membre indépendant
de Crowe Global

Déposé au Greffe
le 08 JUL. 2019
sous le N° 12309
RCS N° 0957732

E.U.R.L. COIGNARD NANTES ATLANTIQUE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'associé unique de la société COIGNARD NANTES ATLANTIQUE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COIGNARD NANTES ATLANTIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

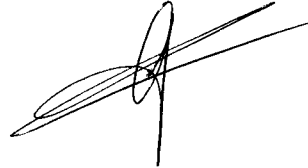
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ANGERS, le 19 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
BECOUBE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

S. GARNIER
Associée

Ce rapport comprend 22 pages.

 Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	5 704	5 333	371	
Fonds commercial (1)	64 000	19 200	44 800	51 200
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	60 093	58 878	1 214	1 251
Autres immobilisations corporelles	527 774	362 656	165 118	158 005
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 742		16 742	16 657
	674 313	446 067	228 245	227 113
ACTIF COURANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	279 249		279 249	210 576
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	104 454		104 454	79 245
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 583 114	10 671	2 572 443	2 096 515
Autres créances	129 209		129 209	89 428
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				300 319
Disponibilités	841 293		841 293	642 559
Charges constatées d'avance (3)	3 331		3 331	14 199
	3 940 649	10 671	3 929 978	3 432 841
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 614 962	456 738	4 158 223	3 669 954
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				12 763

 Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 050	217 160
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	851 828	823 889
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	1 417 877	1 591 050
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	217 500	217 500
Provisions pour charges		
	217 500	217 500
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 056	420
Emprunts et dettes financières diverses (3)	589 931	40 110
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	831 767	890 961
Dettes fiscales et sociales	925 922	815 910
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	173 171	104 003
Produits constatés d'avance (1)		
	2 522 846	1 851 404
Ecarts de conversion passif		
BILAN PASSIF	4 158 223	3 639 954
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 522 846	1 851 404
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	2 056	420
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

 **Compte de résultat**

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	10 616 858	8 794 488
Chiffre d'affaires net	10 616 858	8 794 488
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	16 316	4 172
Autres produits	178	23
Total	10 633 351	8 798 683
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 976 393	2 287 114
Variations de stock	-68 673	-17 520
Autres achats et charges externes (a)	4 116 620	2 946 544
Impôts, taxes et versements assimilés	169 073	128 375
Salaires et traitements	1 334 532	1 386 165
Charges sociales	879 932	881 777
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	72 869	64 198
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
– Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	15	24
Total	9 485 322	7 682 577
Chiffre d'exploitation (3)	1 148 029	1 116 106
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	453	1 522
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	453	1 522
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	453	1 522
RESULTAT FINANCIER (V-VB)	453	1 522
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VB)	1 153 042	1 123 528

 Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	4 500	6 500
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total VII	4 500	6 500
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 995	729
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VIII	2 995	729
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 505	5 771
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	302 719	305 410
Total des produits (I+II+V+VII)	10 630 304	8 206 705
Total des charges (III+IV+VI+VIII+IX+X)	7 706 674	7 702 004
RÉSULTAT NET	2 923 630	5 504 701
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL COIGNARD NANTES ATLANTIQUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 4 158 223 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 851 828 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Fonds commercial :
10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 4 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 57 046 Euros. Le produit correspondant a été porté au crédit d'un compte 699 – Crédits d'impôts.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	64 000			64 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 954	750		5 704
Immobilisations incorporelles	68 954	750		69 704
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	58 866	1 227		60 093
- Installations générales, agencements aménagement divers	18 887	1 663		20 550
- Matériel de transport	417 160	70 277	17 345	470 092
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 132			37 132
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	532 045	73 167	17 345	587 867
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	16 657	85		16 742
Immobilisations financières	16 657	85		16 742
ACTIF IMMOBILISE	617 456	71 002	17 345	671 113

 Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	64 000
Total	64 000

Conformément au règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le fonds commercial a été amorti sur une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2016.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	12 800	6 400		19 200
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 954	379		5 333
Immobilisations incorporelles	17 754	6 779		24 533
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	57 615	1 263		58 878
– Installations générales, agencements aménagements divers	10 724	1 693		12 418
– Matériel de transport	277 109	60 137	17 345	319 901
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 340	2 997		30 337
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	372 789	66 090	17 345	421 534
ACTIF IMMOBILISE	390 543	72 869	17 345	446 067

 Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 732 395 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 742		16 742
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 583 114	2 583 114	
Autres	129 209	129 209	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 331	3 331	
Total	2 732 395	2 715 654	16 742
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	2 154
Produits divers à recevoir	1 456
Total	3 611

 Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	10 671			10 671
Total	10 671			10 671
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 500 000.66 Euros décomposé en 37 710 titres d'une valeur nominale de 13.26 Euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 29/06/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	823 889
Prélèvements sur les réserves	205 000
Total des origines	1 028 889
Affectations aux réserves	3 889
Distributions	1 025 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	1 028 889

 Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	500 000				500 000
Réserve légale	50 000				50 000
Réserves générales	217 160	-201 111	3 889	205 000	16 050
Résultat de l'exercice	823 889	-823 889	851 828	823 889	851 828
<i>Dividendes</i>		<i>1 025 000</i>			
Total Capitaux Propres	1 591 050		855 717	1 028 889	1 417 877

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	217 500				217 500
Total	217 500				217 500
Départitions des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Les provisions pour risques comptabilisées à la clôture couvrent des litiges identifiés relatifs à l'activité de la société.

Notes sur le bilan

Leur évaluation a été réalisée sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Au 31/12/2018, les provisions réalisées sont relatives à des litiges URSSAF et des litiges clients.

Dettes

Etat des dettes


Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 522 846 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	2 056	2 056		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	831 767	831 767		
Dettes fiscales et sociales	925 922	925 922		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	763 102	763 102		
Produits constatés d'avance				
Total	2 522 846	2 522 846		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	589 931			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 589 932 Euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	98 009
Intérêts courus à payer	2 056
Personnel – autres charges à payer	114 244
Charges sociales – charges à payer	79 971
Etat charges à payer	6 555
Clients – avoirs à établir	91 227
Total	392 061

 Notes sur le bilanComptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 331		
Total	3 331		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	10 616 858		10 616 858
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	10 616 858		10 616 858

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 596 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros


Autres informations
Effectif

Effectif moyen du personnel : 35 personnes dont 1 apprenti et 2 handicapés.

	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés		
Ouvriers	30	
Total	35	

Engagements financiers**Engagements reçus**

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Cautions bancaires CIC</i>	969 240
<i>Cautions bancaires Crédit Agricole</i>	
<i>Cautions bancaires BTP Banque</i>	339 974
Avals et cautions	1 309 214
Autres engagements reçus	
Total	1 309 214
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations


Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

La caisse BTP PREVOYANCE assure le versement des indemnités de fin de carrière pour les ouvriers. L'entreprise versera les indemnités pour les cadres et les ETAM, le montant pour ces deux catégories est jugé non significatif.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution du fonds de roulement.

 **Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	217 500.00			217 500.00
Provisions pour dépréciation	10 671.13			10 671.13
Total	228 171.13			228 171.13

COIGNARD NANTES ATLANTIQUE
Société A Responsabilité Limitée à Associé Unique
au capital de 440 000 Euros

Siège social :
27, rue Marcel Dassault
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

RCS NANTES 478 539 257

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS SOUMISE A L' APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 JUIN 2019

Après avoir examiné les comptes, l'associé unique les approuve et statuant sur l'emploi du résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à la somme de 851 827,65 Euros décide de l'affecter de la manière suivante :

- La somme de 850 000 Euros à la distribution d'un dividende850 000,00 Euros
- Le solde, soit la somme de 1 827,65 Euros
au poste « Autres Réserves » 1 827,65 Euros
851 827,65 Euros

L'associé unique décide qu'il sera procédé au paiement de cette somme à compter de ce jour, par chèque ou par inscription de cette somme à son compte-courant.

Il est précisé que les revenus ainsi distribués seront éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des impôts si le bénéficiaire opte pour l'assujettissement des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Il est toutefois rappelé que le bénéfice effectif de la réfaction de 40 % est fonction de la situation du bénéficiaire des revenus et du régime d'imposition qui lui est applicable.

Il est précisé également que, suite à la Loi de Finance pour 2018, les dividendes perçus, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire obligatoire dont le taux est de 12,8 %.

L'associé unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	MONTANT TOTAL DES DIVIDENDES	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT FISCAL DE 40 %	MONTANT NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT FISCAL DE 40 %
31/12/2015	710 000 €	710 000 €	0 €
31/12/2016	480 000 €	480 000 €	0 €
31/12/2017	820 000 €	820 000 €	0 €

COIGNARD NANTES ATLANTIQUE
Cloisons sèches - Isolation - Plâtrerie
27, rue Marcel Dassault
44980 STE LUCE SUR LOIRE
TEL 02 40 25 11 00
Siren 478539257

*- copie certifiée
- conforme
assemblée le 20/09/2019*

**RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 20 JUIN 2019**

Après avoir examiné les comptes, l'associé unique les approuve et statuant sur l'emploi du résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à la somme de 851 827,65 €uros décide de l'affecter de la manière suivante :

- La somme de 850 000 €uros à la distribution d'un dividende850 000,00 €uros
- Le solde, soit la somme de 1 827,65 €uros
au poste « Autres Réserves »1 827,65 €uros
851 827,65 €uros

L'associé unique décide qu'il sera procédé au paiement de cette somme à compter de ce jour, par chèque ou par inscription de cette somme à son compte-courant.

Il est précisé que les revenus ainsi distribués seront éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des impôts si le bénéficiaire opte pour l'assujettissement des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Il est toutefois rappelé que le bénéfice effectif de la réfaction de 40 % est fonction de la situation du bénéficiaire des revenus et du régime d'imposition qui lui est applicable.

Il est précisé également que, suite à la Loi de Finance pour 2018, les dividendes perçus, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire obligatoire dont le taux est de 12,8 %.

L'associé unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	MONTANT TOTAL DES DIVIDENDES	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT FISCAL DE 40 %	MONTANT NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT FISCAL DE 40 %
31/12/2015	710 000 €	710 000 €	0 €
31/12/2016	480 000 €	480 000 €	0 €
31/12/2017	820 000 €	820 000 €	0 €

COIGNARD NANTES ATLANTIQUE

Clisons sèches - isolation - Plâtrerie

27, rue Marcel Dassault

44520 STE LUCE SUR LOIRE

Tél. 02 40 25 15 00

Siren 478539297

*- copie certifiée
- conforme
assemblée le 20/06/2019*

Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes

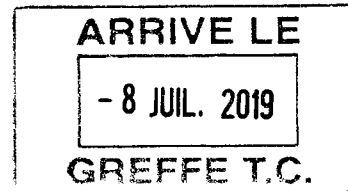
Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENOU
*Experts-Comptables diplômés
Commissaires aux Comptes
Associés*

Luc BÉZIE
*Maîtrise Droit des Affaires
D.E.A. Droit Social
Associé*

Pierre LUCAS
*Directeur de mission Audit
Associé*

Guy BROUQUIER
Franck DOUCHE
*Experts-Comptables diplômés
Commissaires aux Comptes*

Benjamin BELLIER
Emeline POTTIER
Experts-Comptables diplômés



0345,73

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTES
2 BIS QUAI FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44200 NANTES**

Angers , le 1^{er} juillet 2019

Nos réf. : 2019/0530/XR/IC

Dossier suivi par Monsieur Luc BEZIE

Objet : Dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2018

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, sous ce pli, les documents relatifs au dépôt des comptes annuels de la Société à responsabilité Limitée « **COIGNARD NANTES ATLANTIQUE** » dont le siège social est à **SAINTE LUCE SUR LOIRE (44980) 27 rue Marcel Dassault– RCS NANTES 478 539 257**, à savoir :

- Un exemplaire de la proposition d'affectation des résultats,
- Un exemplaire du rapport général du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2018,
- Un chèque de 45,73 €uros à votre ordre.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49008 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment "Le Sémaphore"
16 boulevard Faïdherbe - BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro


Luc BÉZIE
Juriste associé

Xavier REBEL
Expert-Comptable associé